

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'art, doivent en faire des gorges chaudes dans l'au-delà!

Autre évidence aux conséquences plus graves : outre-Sarine, le crétinisme se veut une vertu nationale. Ce sont tous les services de renseignements de la Confédération qui vont pâtir de « l'affaire »; ils en sortiront affaiblis, comme après « l'affaire » des fiches. Comment dès lors assurer cette prospérité collective inscrite en tête de notre Constitution, sans une sonnette d'alarme suffisamment fine pour contrer l'espionnage industriel, pour prévenir nos autorités des menaces de chantage, pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme? Comment préparer l'ave-

nir et faire les bons investissements sans moyens d'analyser les soubresauts du monde et développer une vision stratégique?

Les informations se trouvent aussi sur Internet, mais la réflexion est une procédure interne. Nous autres Suisses, nous avons droit à un service de renseignements, de contre-renseignements et de déception digne de ce nom, que ce soit sous la forme d'un service unique et interdépartemental, ou d'un service coordonné. Nous devons exiger de nos autorités qu'elles en limitent le contrôle à l'essentiel. Nous devons exiger de nos autorités qu'elles siègent avec un huitième « sage » qui

les tienne au courant de la situation et prenne leurs ordres.

En retournant dans le monde de l'escroquerie, l'« affaire Dino B. » est close. Pourtant dans ce pays, où l'on est plus avare d'excuses que de coups, nous ne devons pas oublier les Regli, Geinoz, Schreier, Stoll et tous ceux qui, discrets, ont souffert dans l'ombre. Calomniés plus rapidement qu'ils n'ont été réhabilités, ils méritent toute notre sympathie: il n'est pas facile de faire du renseignement dans un Etat qui en ignore le sens, et qui n'a pour toute stratégie qu'une politique désordonnée et confuse.

Ras

**TO KNOW -
HOW.**

THE BENEFITS OF TECHNOLOGY

SULZER